

FONCTIONNEMENT GARDE A DOMICILE

L'ALEPA est une passerelle entre des étudiants volontaires et des familles en demande de gardes. Aucune transactions financières ne passe par l'association, le 'contrat' est passé entre l'étudiant et la famille.

Règles pour les parents :

- pour les gardes régulières :
 - CESU : nous encourageons les familles a recourir à ce mode de contrat et de paiement (fiche pratique disponible à l'ALEPA), le CESU vous offre une déduction d'impôts pour la garde de votre enfant.
 - une fois la mise en relation avec le ou les étudiants effectuée, prenez leurs coordonnées et pour tout besoin, correspondez directement avec ces personnes. Il n'est donc plus nécessaire de passer par l'ALEPA sauf cas exceptionnel.

- pour les gardes ponctuelles :
 - un délai d'une semaine est demandé afin de s'organiser pour trouver un étudiant disponible. En deçà de ce délai, nous ne garantissons pas le service.
 - rémunération : elle se fait directement avec l'étudiant concerné dans le respect de la grille minimum ci-dessous. Nous vous remercions également de prendre en considération les frais de déplacement.

1 heure	7,50 €
2 heures	13 €
3 heures	20 €
½ journée	30 €
1 journée	50 €

Exemple :

garde de 2 heures avec un déplacement de 20 kms
aller/retour = 13 € + 4 € = 17 €

Règles pour les animateurs :

- compléter sérieusement la fiche d'inscription avec ces jours et horaires de disponibilité.
- répondre au SMS d'appel à baby-sitting même si la réponse est négative.
- en cas d'impossibilité de garde : pour les gardes régulières, trouver un remplaçant / pour les gardes ponctuelles, prévenir au plus tôt la famille et l'ALEPA en second lieu.